Droit De La Presse

Le droit de la presse assure le respect et la mise en œuvre de la liberté d'expression. Composé d'une large diversité de textes d'origine française et européenne, de différents régimes de responsabilité spécifiques et dérogatoires du droit commun, le droit de la presse quel que soit son format, implique une expertise pointue et solide.

Fort de son expérience en droit de la presse et le droit de la communication en général, JP Karsenty assiste et défend ses clients devant les juridictions civiles et pénales dans le cadre d'affaires mettant en jeu des litiges de droit de la presse.

JP Karsenty accompagne les organes de presse, les éditeurs, les entreprises et les particuliers, qu'ils soient victimes ou mis en cause.

En matière de droit de la presse, la victime d'un propos, d'un écrit, d'une image ou d'une vidéo doit réagir rapidement après la publication. JP Karsenty défend la réputation de ses clients dans ces affaires contraintes à des délais extrêmement resserrés (la prescription de ces actions étant de 3 mois).

L'équipe pénale du cabinet intervient pour la gestion des précontentieux et des contentieux, à tous les stades de la procédure. La rédaction de la plainte nécessite une attention particulière, étant très encadrée en matière de diffamation. JP Karsenty dispose d'une expertise qui lui permet d'élaborer une stratégie de défense efficace et pointue dans ses différents domaines d'intervention.

L'équipe de droit de la presse est animée par Matthieu CHIREZ et Thomas RICARD.